

# DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

COMMUNE D'ESTERNAY  
10 Place du Général de Gaulle  
51310 ESTERNAY  
Service voirie réglementaire  
TEL/ 03.26.81.50.23  
mairie.esternay@wanadoo.fr

Cette demande doit être dûment remplie et  
adressée à la mairie  
10 jours avant le début des travaux

Monsieur le Maire,

Je soussigné, .....

Propriétaire  Entrepreneur  Maître d'œuvre

Demeurant .....

Tél : ..... Fax : ..... Port. : .....

Courriel .....

Sollicite :  pour mon compte personnel  
 pour le compte de : .....

L'autorisation d'occupation du domaine public à l'adresse suivante :

.....  
 Sur chaussée  Sur trottoir  Sur terrain

DETAIL DES OCCUPATIONS :

Dépôt de benne  Palissade de chantier  Nacelle  Grue mobile  
 Pose d'échafaudage  Matériaux (dépôt de chantier)  Autre précisez.....

Longueur : ..... M x Largeur : ..... M

AUTRES DEMANDES NECESSAIRES AU CHANTIER :

Démontage mobilier urbain  Arrêté circulation  
 signalisation routière  Autres précisez.....

PERIODE DEMANDEE :

Date des travaux : période du ..... au .....

Surface à occuper : ..... m<sup>2</sup>

CHANGEMENT DE LA PERIODE DEMANDEE :

modification des dates  prolongation de la période

Nouvelles dates souhaitées :

Date de début : ..... Date de fin : ..... Durée .....

*Pièces à joindre obligatoirement à la demande*

. les limites de l'emprise du chantier

. plan de situation

A l'occasion de travaux sur un immeuble privé, vous souhaitez occuper le sol communal. Le service de la mairie traitera votre demande qui sera établie sur le présent formulaire en vue de vous délivrer une autorisation qui sera affichée par vos soins sur les lieux et dans le véhicule autorisé.

Cette autorisation vous donne droit d'occuper le sol communal **sous votre responsabilité** et exige de vous le respect des principes suivants :

1°) l'information du proche voisinage

Suite au verso

2°) la **sécurité** des autres usagers du domaine public doit être garantie en :

- Ne travaillant pas sans palissades de protection (pour éviter les effets des projections diverses)
- Laissant libre une largeur de passage piétons, jamais inférieur à 1.20 m
- N'effectuant pas des manœuvres dangereuses lors des charrois de matériaux,
- Pas de dépôt d'objets coupants, contondants ou inflammables facilement.

3°) le **maintien en l'état du domaine public** :

- Sans lui occasionner des dommages en quelque manière que ce soit,
- en le libérant en bon état de propreté

4°) **L'apport et le repli des installations** :

**L'utilisation du domaine public est une tolérance limitée en emprise et dans le temps au strict nécessaire.** L'apport s'effectue au démarrage effectif des travaux. Le repli s'effectue dès l'achèvement des travaux.

5°) **En cas de constatation du non-respect de ces obligations**, l'autorité se réserve le droit de suspendre son autorisation, de retirer l'autorisation, d'établir un arrêté interruptif de travaux.

6°) **Respect des règles** du Code de la route et du Code du travail.

La présente demande accompagnée de son plan est à **renvoyer impérativement 10 jours avant le début des travaux** à :

**Mairie d'Esternay**

**Place de l'Hôtel de Ville - 51310 ESTERNAY**

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez joindre ce même service au : **03.26.81.50.23**

Les coordonnées du responsable du chantier doivent être les plus précises possibles : nom/prénom de la personne, fonction et numéros de téléphone où elle peut être jointe.

En cas de prolongation des délais de chantier ou de changement des dates de celui-ci, l'entreprise veillera à faire une nouvelle demande précisant les modifications intervenues.

Il en va de même pour tous les changements qui pourraient intervenir en cours d'opération : nouvelle personne responsable du chantier, modification de l'emprise du chantier, modification des accès ....

La présente demande d'occupation du Domaine public ne dispense pas le maître d'ouvrage et/ou l'entrepreneur du respect de l'ensemble de la réglementation et des normes liées à la sécurité du travail et à la sécurité des personnes.

Avant le montage du ou des engins de levage, l'entrepreneur veillera à s'informer auprès des organismes compétents de l'état du sous-sol (stabilité, présence de cavités ou de réseaux ...) sur lequel viendra se poser son installation.

L'entrepreneur sera pleinement responsable des dommages ou détériorations subies par le sous-sol et/ou les réseaux enterrés du fait de son activité de chantier.

#### **ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE**

Je soussigné, auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée, à mettre en place la signalisation nécessaire, à ne pas débiter les travaux avant de l'avoir obtenue, à demander un arrêté pour la modification de la circulation, à demander une prolongation le cas échéant.

Je m'engage à effectuer un état des lieux préalable et contradictoire du domaine public pour **les installations importantes**. En l'absence d'état des lieux, le domaine public sera réputé comme étant en bonne état d'entretien et aucune contestation ne sera admise par la suite.

Le

Nom

Prénom

**signature avec la mention « lu et approuvé »**

**Information importante : si votre demande a des conséquences sur les conditions de stationnement et/ou de circulation des véhicules, des vélos ou des piétons, vous devez remplir la partie suivante du formulaire**

Mesures réglementaires sollicitées par le demandeur en matière de stationnement et/ou de circulation

**Circulation des véhicules :**

- Rue barrée-déviation par les rues : \_\_\_\_\_  
(sauf riverains) \_\_\_\_\_
- Alternée par :
  - feux tricolores
  - panneaux B15-C18
  - panneaux K10 (manuel)
- Restreinte sur \_\_\_ couloirs
- Sens unique - à préciser : \_\_\_\_\_
- Vitesse limitée à \_\_\_ Km/h au droit du chantier

**Circulation des piétons :**

- Cheminement maintenu
- Cheminement impossible - déviation prévue par le passage piétons : \_\_\_\_\_

**Stationnement interdit et gênant :**

- côté pair entre les n° \_\_\_ et \_\_\_\_\_
  - côté impair entre les n° \_\_\_ et \_\_\_\_\_
  - autres emplacements : \_\_\_\_\_
- nombre d'emplacements temporairement supprimés : \_\_\_\_\_

**Observations :**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Plan de signalisation :**

à Esternay, le \_\_\_\_\_

Cachet et Signature,